

**Division des Personnels
enseignants
DP3 Formation**

Affaire suivie par
Patrick CALDIES
Laurence MATHELY
Pauline PRIMEN
Téléphone
01.39.23.60.93
01.39.23.60.79
01.39.23.60.95
Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3form@ac-versailles.fr

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt

Circulaire N° 2018-2019-DP3-21

	Rectorat		Et. Privés
A	DSDEN		CFA
A	IEN I deg		EREA/ERDP
	CT - CM		CIO
	Chefs Div.	A	ESPE
	Chefs Serv.		SIEC
A	Ecoles		IEN - IIO
A	Collèges		IEN - ET
	Lycées		DRONISEP
	Lyc.Prof.		
	Autre :		

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Le présent document comporte :

circulaire : 1 page
annexes : 1 page
total : 2 pages

Guyancourt, le 30 avril 2019

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de SEGPA de collège.
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des établissements spécialisés
Mesdames les Directrices et Messieurs Les Directeurs des écoles,
Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles,

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale.

Objet : modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – année scolaire 2019/2020.

Je vous informe que le plan de formation d'initiative nationale 2019/2020 sur les enseignements adaptés est paru au Bulletin officiel n° 16 du 19 avril 2019 -circulaire ministérielle n°2019-035 du 17-4-2019.

Il est consultable à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140914

Les candidatures devront être formulées exclusivement sur la fiche d'inscription jointe en annexe.

La date limite d'envoi de la fiche d'inscription, par chaque candidat, à Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription est fixée au **mercredi 15 mai 2019**. Aucune demande parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Toutes les candidatures devront être transmises par Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale pour le **vendredi 17 mai 2019**, délai de rigueur, par courrier électronique à ce.ia78.dfin201617@ac-versailles.fr

Serge CLEMENT

